NATIONS UNIES

EP

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/28/28
14 juin 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Vingt-huitième réunion
Montréal, 14-16 juillet 1999

PROPOSITION DE PROJETS : CROATIE

Ce document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projets suivante :

Réfrigération

• Plan de gestion des frigorigènes : Projet national de récupération et de recyclage	ONUDI
• Plan de gestion des frigorigènes : Formation des douaniers	ONUDI
• Plan de gestion des frigorigènes : Phase I : formation des formateurs en bonnes pratiques de gestion des frigorigènes, Phase II : formation des techniciens à l'échelle nationale	ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET
CROATIE

SECTEUR : Réfrigération PGF | Consommation sectorielle d'ODS (1998) : 136,23 tonnes ODP

Seuil de coût-efficacité du secteur : S.o. $US/kg

Titre des projets :

a) Plan de gestion des frigorigènes : Projet national de récupération et de recyclage
b) Plan de gestion des frigorigènes : Formation des douaniers
c) Plan de gestion des frigorigènes : Phase I : formation des formateurs en bonnes pratiques de gestion des frigorigènes, Phase II : formation des techniciens à l'échelle nationale

Données relatives aux projets	**PGF**	**PGF**	**PGF**
	a)	**b)**	**c)**
Consommation par l'entreprise (tonnes ODP)			
Incidences du projet (tonnes ODP)	15,00		
Durée prévue du projet (mois)	24	24	24
Montant initial demandé ($US)	702 600	52 000	156 000
Coût final du projet ($US) :			
Surcoûts d'investissement a)	637 600	48 000	145 500
Coût des imprévus b)	65 000	5 000	13 500
Surcoûts d'exploitation c)			
Coût total du projet (a+b+c)	702 600	53 000	159 000
Participation locale au capital (%)	100 %	100 %	100 %
Pourcentage des exportations (%)	0 %	0 %	0 %
Montant demandé ($US)	702 600	52 000	156 000
Rapport coût-efficacité ($US/kg)			
Confirmation du financement de contrepartie?			
Agence nationale de coordination	Bureau de la direction générale de l'état sur la Nature et l'Environnement		
Agence d'exécution	ONUDI	ONUDI	ONUDI

Recommandations du Secrétariat			
Montant recommandé ($US)	289 910	38 250	70 000
Incidences du projet (tonnes ODP)	15,00		
Rapport coût-efficacité ($US/kg)	n/a		
Coûts d'appui de l'agence d'exécution ($US)	37 688	4 973	9 100
Coût total pour le Fonds multilatéral ($US)	327 598	43 223	79 100

PROJECT DESCRIPTION

a) Plan de gestion des frigorigènes : Projet national de récupération et de recyclage

b) Plan de gestion des frigorigènes : Formation des douaniers

c) Plan de gestion des frigorigènes : Phase I : formation des formateurs en bonnes pratiques de gestion des frigorigènes, Phase II : formation des techniciens à l'échelle nationale

Plan de gestion des frigorigènes pour la Croatie

1. La consommation totale d'ODS dans le secteur de la réfrigération en Croatie a été évaluée à 53,4 tonnes ODP en 1998, ce qui représente 70 % de la consommation totale d'ODS au pays. Les données recueillies au moyen d'une enquête menée en 1998 révèlent qu'il y a environ 1 000 techniciens en réfrigération au pays.

2. Le règlement administratif complet sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone adopté par le gouvernement est entré en vigueur le 30 janvier 1999 (une copie du règlement administratif est jointe au projet). Le règlement administratif interdit l'émission d'ODS dans l'atmosphère; l'importation et l'exportation d'ODS en provenance et à destination de pays non partis au Protocole, et l'importation d'ODS récupérés et recyclés et de produits contenant des ODS. Le règlement administratif établit un calendrier fixe pour l'élimination de quantités précises d'ODS de 1999 à 2006, date à laquelle l'élimination devrait être complètement terminée. Le règlement administratif précise que la récupération et le recyclage des ODS sont permis et que les ODS récupérés peuvent être exportés temporairement aux fins de recyclage si les installations nécessaires n'existent pas au pays. Dès le 1er janvier 2000, les ODS devront être récupérés des produits avant que ceux-ci ne soient détruits; tous les individus et organisations qui font l'entretien ou la mise hors service d'équipement fonctionnant aux ODS doivent obtenir la permission de la faire.

3. Il existe dix régions douanières en Croatie et environ 50 postes frontaliers, dont 5 seulement qui sont utilisés pour les mouvements internationaux de marchandises. Les marchandises ne peuvent être déplacées qu'avec un permis valide. L'examen physique des marchandises est effectué, si nécessaire.

4. Le PGF comprend deux programmes de formation de base : i) la formation des agents de douane afin qu'ils puissent identifier et élaborer des techniques pour recueillir et communiquer des données sur l'importation d'ODS et d'équipement à base d'ODS, et assurer le respect du règlement administratif de 1999; ce programme comprend la somme de 19 500 $US pour des trousses d'identification des ODS qui seront utilisées aux cinq postes frontaliers; et ii) un programme de formation des formateurs des techniciens en réfrigération sur les bonnes techniques de gestion ayant pour but d'améliorer les pratiques d'entretien afin d'éviter le dégagement de CFC dans l'atmosphère, de fournir de l'information sur le règlement administratif de 1999 et encourager la création d'un réseau de mise en commun de l'information dans tout le secteur.

5. Le PGF comprend un projet secondaire pour la création d'un réseau de récupération et de recyclage comprenant 67 appareils (dont les appareils utilisés dans le cadre du programme de formation sur les bonnes techniques) et 10 centres de service d'équipement de réfrigération commercial et industriel, pour un montant total de 289 910 $US. Cette activité comprend également trois ateliers d'une journée et demie à l'intention des techniciens de service sur les démonstrations pratiques des opérations de récupération.

6. La mise en œuvre de ces projets donnera lieu à la récupération et au recyclage de 15,0 tonnes de CFC par année. Cette quantité s'ajouterait aux quantités de frigorigènes récupérées grâce à l'enseignement de bonnes pratiques d'entretien aux séminaires de formation.

7. Le Secrétariat de l'ozone de la Croatie sera responsable de la surveillance, de la coordination et de la mise en œuvre des activités d'élimination proposées dans le PGF. Le règlement administratif de 1999 exige que l'on fasse état des ODS récupérés. Par conséquent, le Bureau de l'ozone concevra un programme pour assurer le suivi et surveiller les activités de récupération et de recyclage, conservera des dossiers sur les quantités récupérées et les quantités de frigorigènes entreposées dans les centres de recyclage et contrôlera la qualité de gaz recyclés ainsi que la fourchette de prix.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

COMMENT

1. Le Secrétariat s'est interrogé sur la grande quantité de trousses d'identification (30) demandée compte tenu qu'il n'existe que cinq points d'entrée pour la marchandise internationale. L'ONUDI et le Secrétariat ont aussi discuté des détails entourant la logistique des programmes de formation, le niveau de financement demandé ainsi que l'envergure du programme de récupération et de recyclage comparativement à la consommation de CFC et à sa répartition sectorielle. L'ONUDI a accepté de revoir ces demandes et de modifier le niveau de financement en conséquence

RECOMMANDATION

1. Le Secrétariat recommande l'approbation générale des projets et des coûts d'appui connexes aux niveaux de financement ci-dessous:

	Projet	Coût du projet $US	Coût d'appui $US	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion des frigorigènes : Projet national de récupération et de recyclage	289 910	37 688	ONUDI
b)	Plan de gestion des frigorigènes : Formation des douaniers	38 250	4 973	ONUDI
c)	Plan de gestion des frigorigènes : Phase I : formation des formateurs en bonnes pratiques de gestion des frigorigènes, Phase II : formation des techniciens à l'échelle nationale	70 000	9 100	ONUDI